

Processus législatif

L'élaboration des lois fait partie des principales attributions de l'État. C'est un exercice complexe, souvent long et difficile, en particulier dans un pays fédéral comme la Suisse où la démocratie directe est très développée.

Les lois sont non seulement la principale source sur laquelle le droit va s'appliquer, elles sont dans leur élaboration le reflet d'un système politique qui devrait être le plus à même de représenter les aspirations de l'ensemble de la population.

Comment dès lors ne pas s'interroger sur la participation en général très modérée lorsque le peuple – les jeunes en particulier – est appelé à se prononcer sur l'une ou l'autre de ces modifications législatives ?

Le travail demandé consistera à suivre la création ou la modification d'une loi fédérale, depuis le lancement du processus jusqu'à son entrée en vigueur. Il s'agira de préférence de choisir une loi qui a fait l'objet d'une votation populaire. En s'appuyant sur le traitement que les médias s'efforcent de faire de l'ensemble de ces étapes, on en viendra forcément à analyser également le rôle des institutions et des partis politiques.

Pour celles et ceux qui auraient encore besoin d'être convaincu-e-s de l'intérêt d'un tel thème, le visionnement de l'excellent film documentaire de Jean-Stéphane Bron, *Le Génie helvétique*¹, ne peut être que vivement recommandé ...

(Sujet 20)

Christian Pouly

¹ Ce film est disponible à la bibliothèque de notre gymnase ainsi qu'à la Bibliothèque cantonale et universitaire (site de la Riponne).